



Communiqué de presse

Paris, le 9 juillet 2021

La ministre déléguée à l'Insertion, l'UNML et le CNAM signent une convention nationale de partenariat

En 2020, plus d'1 million de jeunes de métropole et d'outre-mer ont été accueillis au sein des 436 missions locales pour les accompagner vers l'insertion sociale et professionnelle.

Le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) dispose d'une offre de formation professionnelle, unique en France par sa diversité et sa souplesse. Il permet ainsi à chacun, quel que soit son lieu de résidence, de développer ses compétences, d'évoluer professionnellement et de faire reconnaître soit son expérience soit de se reconvertir. Ses **formations courtes post baccalauréat permettent aussi de s'insérer directement dans l'emploi ou de poursuivre ensuite ses études dans un cycle long.**

53 000 auditeurs âgés en moyenne de 35 ans ont ainsi pu bénéficier de la politique d'ouverture sociale portée par le CNAM à destination des publics fragiles et tout particulièrement en faveur des jeunes en difficulté d'orientation, éloignés du marché du travail ou décrocheurs du système scolaire.

La signature de cette première convention entre l'Etat, l' union nationale des missions locales (UNML) et le CNAM, permet dès à présent, à tout jeune accompagné par les missions locales, d'être orienté vers le CNAM, et tout particulièrement vers les formations post baccalauréat développées dans les villes petites et moyennes.

Donner aux jeunes qui rencontrent des difficultés la possibilité de préparer un diplôme ou un titre d'enseignement supérieur professionnel est une solution supplémentaire dans leur recherche d'une qualification et d'un emploi près de chez eux.

Brigitte Klinkert, ministre déléguée, chargée de l'Insertion, déclare : « Avec le CNAM et l'UNML, nous partageons l'ambition de favoriser la réussite de tous nos jeunes, dans nos quartiers, dans nos villes comme dans nos territoires ruraux. C'est ensemble que nous pouvons leur apporter une solution personnalisée dans leur accès à la formation et à l'emploi ».

Contact presse :

Cabinet de Brigitte KLINKERT

Ministre déléguée auprès de la ministre du
Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargée de
l'Insertion

Tél : 01 49 55 31- 23

Mél : sec.presse.insertion@cab.travail.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)